



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03232

Numéro SIREN : 754 016 764

Nom ou dénomination : G & V INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2017 sous le numéro de dépôt 2377



02 FEV. 2017

G & V INVEST

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2.000,-

SIEGE SOCIAL : 03 RUE JEAN DE L'HERMINIER

13470 CARNOUX EN PROVENCE

754 016 764 RCS MARSEILLE

DUPLICATA

Enregistré à : SIE MARSEILLE 11/12ME - POLE ENREGISTREMENT.
 Le 11/01/2017 Bureaux n°2017/20 Case n°8
 Enregistrement : 125 €
 Total liquide : cent vingt-cinq euros
 Montant reçu : cent vingt-cinq euros
 L'agent déclarant :
 ——————
 25/8
 HXT 102

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize,

et le trente décembre, à vingt heure,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire convocation faite par un actionnaire, par lettre simple en date du 12 décembre 2016.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en séance.

Monsieur Gérard VASSEUR préside la séance en qualité d'associé de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 2 000 composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur FRANCO NAZZAROLI, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 12 décembre 2016.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du président,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de Madame VERONIQUE VASSEUR décédée,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Paraphe :

W

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du décès de Madame VERONIQUE VASSEUR, président de la société et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gestion.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- Monsieur GERARD VASSEUR, demeurant à CARNOUX EN PROVENCE (Bouches du Rhône)
3 RUE JEAN DE L'HERMINIER,
sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

L'assemblée générale décide que la rémunération mensuelle du président sera fixée lors d'une prochaine assemblée. Il aura droit au remboursement de ses frais sur justificatif.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Remerciant l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui témoigner, Monsieur GERARD VASSEUR déclare accepter cette nomination.

Il déclare n'être frappé d'aucune déchéance, incapacité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer cette fonction. Il déclare en outre remplir les conditions prévues par les statuts pour être nommé président.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et un associé.

Le président

Gérard Vasseur

« *Lu et approuvé,*

bon pour acceptation des fonctions de Président »

Dr M Affouye
Bon pour Acceptation des fonctions de Président

Vasseur

Un associé

Hoirie Véronique VASSEUR

Vasseur

Paraphe :

[Signature]

G & V INVEST
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 2 000.00 €
SIEGE SOCIAL : 03 RUE JEAN DE L'HERMINIER
13470 CARNOUX EN PROVENCE
754 016 764 RCS MARSEILLE

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur les points suivants :

Nomination d'un nouveau président

Nous vous rappelons que le décès de Madame VERONIQUE VASSEUR a rendu vacant le poste de président de la société et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la nomination d'un nouveau président.

Nous vous proposons de nommer :

- Monsieur GERARD VASSEUR, demeurant à CARNOUX EN PROVENCE (Bouches du Rhône) 3 RUE JEAN DE L'HERMINIER,

en qualité de nouveau président de la société, sans limitation de durée.

Conclusion

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Mr GERARD VASSEUR

